

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 27

Représentés : 8

Absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 21 septembre 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Corinne DUDU, M. Renaud DUMAY, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Sabrina MOUCHETTE, Mme Marianne MORSLI, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

Étaient absents : M. Bernard ALBAN (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Nathalie BISIGNANO, Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Christelle PAGET (pouvoir à M. Gaëtan FAUVAIN), M. Benoît PEIGNÉ (pouvoir à Mme Catherine GUTIERREZ), Mme Magalie PEZZOTA (pouvoir à M. Renaud DUMAY), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRÉ), M. Dominique VIOT (pouvoir à Mme Marianne MORSLI),

Secrétaire de séance : Mme Marianne MORSLI

#### **N°2022/09/27/12 - RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – ANNEE 2021**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2224-5, D. 2224-1 à D. 2224-5

En application de l'article L. 2224-5 du CGCT, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers doit être présenté aux membres du conseil communautaire dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Concernant la Communauté de Communes Val de Saône Centre, il est établi 2 RPQS pour l'année 2021 :

- Le RPQS assainissement non collectif pour l'ensemble du territoire ;
- Le RPQS assainissement collectif pour l'ensemble du territoire.

En application de l'article D.2224-3 du CGCT, un exemplaire des rapports doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présentés à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (le SISPEA).

Après présentation de ces rapports et avis favorable de la commission Assainissement du 7 septembre 2022,

**Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**ADOpte** les deux rapports sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif

**DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

**DECIDE** de mettre en ligne les rapports et la délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),

**DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA,

**ET PRECISE** que ces rapports sont mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et sur son site internet, et transmis à Mesdames et Messieurs les Maires des communes adhérentes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Fait à Montceaux, le 27 septembre 2022

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX